

28 Février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 février à 20 heures 30, le conseil municipal de Champagne, dûment convoqué le 21 février, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Roland CLOCHARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 13

Présents : Roland CLOCHARD, Michel REMPAULT, Gérard BONY, Jean-Paul RENOUX, Nathalie GRIVEAU, Geneviève COGNÉ, Gwénaëlle FORGIT, Véronique LAGARDE, Alexandre DUBEAU, Philippe HEICHELBECH, Philippe MICHAUD, Benoît ROCOURT, formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) : Jean-Daniel PONTET donne procuration à Roland CLOCHARD.

Absent(s) excusé(s) : Vincent GILLARD, David MAILLET, Jean-Daniel PONTET.

Secrétaire de séance : Alexandre DUBEAU

Date d'affichage du présent document : 7 mars 2023.

Le compte rendu de la séance précédente, est adopté.

1- CONVENTION CRTE (CONTRAT DE RELANCE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'il a été décidé de lancer une étude pour améliorer la qualité énergétique des bâtiments communaux. Dans le cadre de cette étude la commune a décidé de demander l'aide du département qui propose, en collaboration avec les communes intéressées de faire une étude gratuite.

Le but de l'étude est de définir les travaux et investissements à réaliser afin qu'ils soient les plus performants possible. Le service proposé inclus le montage des dossiers de subvention et le calcul du retour sur investissement.

Pour que l'étude soit performante, le département nous conseille de nous rapprocher des services de la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan qui propose un contrat de relance de la transition écologique au niveau du territoire.

Adhérer à ce contrat conforte notre volonté de réaliser des travaux pour l'amélioration des performances thermiques de nos bâtiments.

Cela nous permettra également d'obtenir plus facilement des aides proposées par différents organismes comme l'Europe par le FEDER, de l'État par la DETR ou le département dans le cadre de la revitalisation des centres bourg...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **demande**, l'inscription du projet au Contrat de Relance de la Transition Ecologique, de la CARO
- **charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches administratives liées à ce contrat.

2- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF EN CUI-CAE (Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement à l'emploi)

Madame Anne-Marie CASTILLE a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2023. Pour la remplacer et afin de former la personne qui la remplacera, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif à raison de 20 heures par semaine en contrat aidé.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs groupements. Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés de retour à l'emploi et aux personnes de plus de 50 ans. L'autorisation de mise en œuvre de ce contrat est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'État, dans ce cas pôle emploi.

Je vous propose de m'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, renouvelables jusqu'à 5 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **décide**, de créer le poste d'adjoint administratif à compter du 1^{er} mai 2023,
- **précise**, que la durée de travail hebdomadaire est fixée à 20 heures par semaine.
- **indique**, que sa rémunération sera déterminée sur un pourcentage du SMIC horaire après accord avec le candidat, dans la limite des sommes votées au budget.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

3- SPA – CONVENTION DE FOURRIERE POUR LE RAMASSAGE DES ANIMAUX ERRANTS EN 2023

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la prise en charge des animaux errants, nous confions chaque année cette mission à la SPA.

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver la convention fourrière 2023, formule avec déplacement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **approuve** la formule avec déplacement proposée par la SPA.
- **autorise** monsieur le maire à signer la convention de fourrière 2023 proposée par la SPA sur la formule **avec** déplacement.

4- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A RAISON DE 7 HEURES HEBDOMADAIRE

Madame Marie-Christine ROURE a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2023. Pour la remplacer, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique à raison de 7 heures par semaine.

Monsieur le Maire propose de créer ce poste d'adjoint technique à raison de 7 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} août 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **décide**, de créer le poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} août 2023,
- **précise**, que la durée de travail hebdomadaire est fixée à 7 heures.
- **autorise**, Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la création de ce poste.

5- OUVERTURE D'UN QUART DU BUDGET D'INVESTISSEMENT AVANT LE BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau du chapitre du budget 2022.

À l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au N-1 c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites au BP, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives.

En revanche les crédits inscrits en restes à réaliser ne doivent pas être retenus pour déterminer le ¼ des ressources susceptibles de pouvoir être engagées, mandatées et liquidées par l'exécutif avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Au titre de 2023 :

Total des dépenses réelles d'investissement	837 865,90 €
Chapitre 16	50 547,05 €
RAR 2021	386 884,00 €
Chapitre 020	7 500,00 €
Soit :	392 934,85 €

Quart des crédits pouvant être ouverts : 392 934,85/4 soit 98 233.71 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **autorise**, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal avant le vote du BP 2023, dans la limite d'un montant de **2 600€** selon la répartition suivante :

Opération 55 – Voirie	
Art 21534 – réseau d'électrification	2000,00 €
Opération 68 – protection incendie	
Art 2181 – Autres immobilisations corporelles	600,00 €
Installations générales	
Total	2600,00 €

6- OUVERTURES DE POSTES – FERMETURE DE POSTE - NOUVEAU TABLEAU DES EFFECTIFS

Pour pallier au départ en retraite de deux agents au 1^{er} septembre 2023, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

- **crée** un poste d'adjoint administratif à raison de 20 heures par semaine conforme à la délibération 2023-002 et ferme un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à raison de 13 heures par semaine ;
- **crée** un poste d'adjoint technique à raison de 7 heures par semaine conforme à la délibération 2023-004 et ferme un poste d'adjoint technique à raison de 6 heures par semaine ;
- **dit** que cette décision prendra effet au 1^{er} septembre 2023.

Le nouveau tableau des effectifs budgétaires sera le suivant :

TABLEAU DES EFFECTIFS

Grade	Cat	Temps de travail	Heures hebdo	Pourvu le
TITULAIRE OU STAGIAIRE INDICIAIRE CNRACL				
Adjoint technique	C	Complet	35h00	01/10/2020
Adjoint technique	C	Complet	35h00	21/06/2022
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	Complet	35h00	14/04/2017
TITULAIRE OU STAGIAIRE INDICIAIRE IRCANTEC				
Adjoint technique	C	Non complet	7h00	01/08/2023
CONTRAT AIDE CUI-CAE				
Adjoint ADMINISTRATIF	C	Non complet	20h00	01/05/2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

7- CONVENTION PROTOCOLE ONDE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un nouveau protocole d'inscription des enfants à l'école de Champagne est établi par l'inspection académique de notre secteur. Ainsi, la Commune doit signer une nouvelle convention avec l'inspection académique pour l'inscription des enfants entrant en maternelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le maire à signer la convention d'accès au site de l'inspection pour l'inscription des enfants.

INFORMATIONS DIVERSES

Candidature CFU

Une réflexion est lancée pour adhérer au compte financier unique à compter de janvier prochain.

Point travaux

Projets de travaux de voirie 2023 :

- Rénovation de la route des Grands Ajots au niveau de la route de Royan. Cette voie a énormément souffert de la sécheresse et des passages intenses lors des travaux de la traverse. En effet, les GPS embarqués faisaient passer les véhicules par cette voie qui n'est pas prévue pour recevoir un tel trafic.
- Il est aussi prévu de lancer les travaux de la création d'un parking proche du cimetière.
- Eclairage public : Il est proposé de demander un devis au SDEER pour l'installation de LED sur l'éclairage public de la commune.

Ouverture du porche Roman de l'église :

Les travaux d'étude menés par le cabinet Lambert suivent leur cours.

Effacement des réseaux des rues des écoles et de la gare :

Jeudi 2 mars, nous recevons le SDEER afin d'échanger sur l'étude du projet d'enfouissement des réseaux électriques et télécom de ces deux rues dans le but d'effacer du paysage la forêt de poteaux actuelle.

Information déclaration de gestion de biens immobiliers

Avant le 30 juin, chacun devra se connecter au site des impôts pour déclarer ses biens immobiliers. Une assistance sera demandée au camion *France services* pour aider ceux qui ont des soucis avec Internet.

Sécurité routière Razour

Le département a posé un compteur à l'entrée haute de Razour afin de vérifier la vitesse des véhicules dans la traversée de Razour qui est limitée à 50 km/h en haut et 30 en bas. Des contrôles de la Gendarmerie vont être demandés par le Maire.

Projet d'achat d'une estrade

Un devis pour l'achat éventuel d'une estrade démontable de faible hauteur a été présenté au conseil. L'idée étant d'acquérir cet équipement à plusieurs communes. Une visite du commercial de la société va être programmée. L'opportunité d'acheter ou non une scène sera présentée au prochain conseil.

Prévision d'animation 2023

Le 4 mars : L'APE de l'Arnaise fait son carnaval à Champagne. Dans la salle de motricité, un spectacle d'ombres clôturera l'après-midi.

Le 1^{er} avril : Une action de nettoyage de la nature sera organisée avec tous les volontaires qui le souhaitent. Les chasseurs ont d'ores et déjà répondu présent.

Le 4 juin : La brocante organisée par l'Association Gym Volontaire

Le 20 juillet : La CARO offre une animation électro sur le terrain de l'école.

Le 25 août : Champagne en fête.

Un groupe musical de Ste Gemme animera la 1^{ère} partie de la soirée

Une troupe de 3 voltigeuses feront ensuite un spectacle de ¾ d'heures.

Le 16 septembre : Pour les journées du patrimoine, un concert vocal sera offert par la commune dans l'église Saint André.

Le 29 octobre : Le repas des aînés

La séance est levée à 22h00.

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 28 mars 2023.

Le Maire,

Roland CLOCHARD.

Ampliation :
Sous-Préfecture contrôle de légalité
Trésorerie de Rochefort